

DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE PAR LA REVITALISATION DES COMMERCES DE PROXIMITE ET DE LEUR ENVIRONNEMENT

Caractéristiques de l'aide

Les opérations soutenues s'inscrivent dans un centre-ville ou un pôle commercial de proximité :

- Amélioration de l'environnement urbain des commerces :
 - Aménagement de places publiques, rues piétonnes et semi-piétonnes,
 - Création/restructuration de places de stationnement publiques aériennes ou souterraines,
 - Amélioration de l'éclairage de l'espace public, mise en place d'une signalétique commerciale et d'un mobilier urbain,
- Création/ réhabilitation de marchés couverts ou de halles de marchés de plein air.
- Acquisition et aménagement de locaux destinés à l'accueil d'activités artisanales ou commerciales de proximité, à l'exception des professions libérales, sous réserve que :
 - Le projet soit présenté par une commune rurale ou un groupement rural de communes (Loi NOTRe),
 - La viabilité économique ait été validée au préalable par les chambres consulaires du Val d'Oise,
 - Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de développement commercial.

Le dispositif d'aide

Taux *	20% du coût total H.T des investissements liés à la réalisation des travaux d'aménagement pour : - l'amélioration de l'environnement urbain des commerces, - création/réhabilitation de marchés couverts ou de halles de marchés de plein air, - l'acquisition et aménagement de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales (coût d'acquisition et d'aménagement d'un local)
Plafond de dépenses	1 M € par opération 100 000 € HT supplémentaires exclusivement dédiés au financement d'aménagements conçus pour améliorer l'accueil, l'orientation et le confort des touristes (signalétique touristique hors signalétique commerciale, mobilier urbain touristique, etc.) sur les projets d'amélioration de l'environnement urbain des commerces (plafond de 1,1 M € dans ce cas).

*Taux de base avant pondération suivant le potentiel financier par habitant.

Pièces complémentaires à fournir au dossier de demande de subvention

- **Amélioration de l'environnement urbain des commerces** : une analyse urbaine et commerciale permettant d'apprécier le projet dans son contexte,
- **Acquisition et aménagement de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales** : une analyse sur la viabilité économique des locaux commerciaux ou artisanaux ainsi que la présentation du projet global de développement commercial dans lequel s'inscrit leur acquisition.